





Voici la liste des allergènes à déclaration obligatoire (annexe II du règlement INCO) :

1. Céréales contenant du gluten ex : blé, seigle, orge, avoine...
2. Crustacés et produits à base de crustacés
3. Œufs et produits à base d'œufs
4. Poissons et produits à base de poissons
5. Arachides et produits à base d'arachides
6. Soja et produits à base de soja
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
8. Fruits à coque (ex: amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, pistaches...)
9. Céleri et produits à base de céleri
10. Moutarde et produits à base de moutarde
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
12. Anhydride sulfureux et sulfites (dans une certaine quantité)
13. Lupin et produits à base de lupin
14. Mollusques et produits à base de mollusques